

GESTION DE LA BANDE CÔTIÈRE

LA STRATÉGIE DE L'ÎLE DE RÉ

2026-2035



Notre littoral est au cœur de l'identité de l'île de Ré. Il fait la beauté de notre territoire, soutient son économie, accueille ses habitants comme ses visiteurs et constitue un patrimoine naturel exceptionnel. Mais il est aussi un espace vivant, en perpétuelle évolution.

Face aux phénomènes d'érosion et aux effets du changement climatique, nous avons le devoir d'agir. C'est tout le sens de cette Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière, construite collectivement avec les dix communes, l'État, les partenaires scientifiques et les gestionnaires des espaces naturels.

Cette feuille de route traduit une ambition claire : protéger les personnes, préserver nos patrimoines naturel, économique et paysager.

Jean-Paul Héraudeau

Président de la Communauté de communes de l'île de Ré

ÉDITO



Sur l'île de Ré, l'érosion n'est pas une notion abstraite. Elle se mesure sur le terrain, au fil des saisons, après chaque tempête, sur nos dunes, nos falaises, nos plages ou nos ouvrages de protection. Depuis plus de 10 ans, la Communauté de communes observe, analyse et intervient afin de mieux comprendre ces phénomènes et agir.

Cette stratégie s'appuie sur cette connaissance du territoire. Elle privilégie des réponses adaptées à chaque secteur : préserver les espaces naturels lorsqu'ils constituent notre meilleure protection, entretenir ou renforcer les ouvrages lorsque cela est nécessaire ou expérimenter de nouvelles solutions.

C'est collectivement que nous construirons un littoral plus résilient.

Alain Pochon

Vice-Président délégué
à la Protection du Littoral

P/5

**L'île de Ré : le territoire
et son littoral**

P/6

**Erosion côtière : de quel
risque parlons-nous ?**

P/12

**L'île face au
risque érosion**

P/18

**Une stratégie locale,
pour quoi faire ?**

P/20

**Quelle stratégie
pour l'île de Ré ?**

P/31

**Un programme d'actions
de prévention
de l'érosion**

P/37

Glossaire

SOMMAIRE





L'ÎLE DE RÉ : LE TERRITOIRE ET SON LITTORAL

Avec une superficie d'environ 85 km², l'île de Ré est l'un des territoires littoraux les plus attractifs de la façade atlantique.

Sa population permanente s'élève à environ 17 503 habitants (INSEE 2023), mais le territoire accueille jusqu'à 150 000 personnes en été.

L'île de Ré constitue cependant un territoire vulnérable. Compte tenu de son caractère insulaire et de sa faible altimétrie, le territoire est très exposé aux phénomènes de submersion marine et d'érosion.

Le territoire doit concilier activités économiques, préservation de la biodiversité, protection des habitations et maintien de l'attractivité touristique.

**Le littoral rétais (environ 107 km)
est composé de milieux variés :**

~66 km de côtes anthropisées /
endiguées

19 km de cordon dunaire

2 km de cordon de galets

3,5 km de remparts

~11 km de falaises / côtes rocheuses

5,3 km d'épis

ÉROSION CÔTIÈRE : DE QUEL RISQUE PARLONS-NOUS ?

LE TRAIT DE CÔTE

Le trait de côte est la zone de contact entre la mer et la terre, correspondant à l'endroit où s'arrêtent généralement les plus hautes vagues en l'absence de tempête. Ce n'est pas une ligne fixe mais une zone mobile qui évolue au fil du temps sous l'effet des marées, des tempêtes, des courants, de l'apport ou du retrait de sédiments, ainsi que des aménagements humains. Il sert de repère pour suivre l'évolution du littoral et comprendre comment celui-ci recule, avance ou se transforme.



*Érosion dunaire suite aux tempêtes de 2023
à la Conche des Baleines*

L'ÉROSION CÔTIÈRE, UN PHÉNOMÈNE NATUREL VARIABLE DANS LE TEMPS

L'érosion côtière se traduit par un recul du trait de côte ou par un abaissement des plages, généralement mesuré en mètres par an, avec de fortes variations liées notamment aux tempêtes. L'évolution du trait de côte s'observe à différentes échelles de temps (événementielle, saisonnière, interannuelle).

À l'échelle saisonnière, ces dynamiques sont naturelles : en hiver, période plus énergétique, les fortes houles provoquent l'érosion du haut de plage en transférant les sédiments vers le large. En été, plus calme, les vagues moins puissantes favorisent au contraire l'accrétion et le retour du sable vers le haut de plage. En principe, le volume global de sédiments demeure relativement stable ; toutefois, la pénurie sédimentaire et l'augmentation de l'intensité ainsi que de la fréquence des tempêtes entraînent aujourd'hui une érosion marquée des plages.

À titre d'exemple, le recul de la côte sableuse sur l'île de Ré s'effectue à un rythme de 0 à 0,5 m/an en moyenne, mais a atteint plus de 8 m sur de nombreux sites après la succession des tempêtes de l'hiver 2023/2024 (Observatoire du littoral de l'île de Ré).

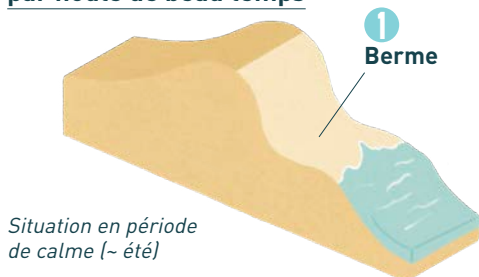


Secteur du Sémaphore à Saint-Clément-des-Baleines



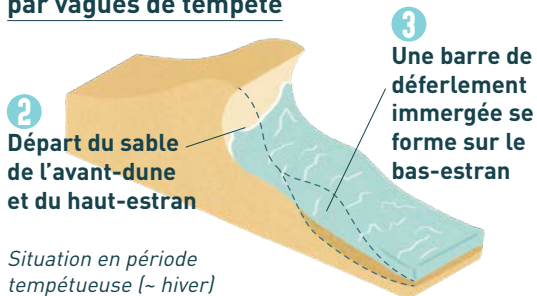
**IL EST DONC NÉCESSAIRE D'AVOIR UN RECU
DE PLUSIEURS DÉCENNIES POUR DONNER DES
TENDANCES D'ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE.**

Engraissement de la plage par houle de beau temps



*Situation en période
de calme (~ été)*

Démaigrissement du haut de plage par vagues de tempête



*Situation en période
tempétueuse (~ hiver)*

Ceci est encore plus vrai pour les côtes à falaises pour lesquelles sont souvent fournies des valeurs de recul annuel. Or, ces dernières ne rendent pas compte des nombreux facteurs responsables de cette érosion. À titre d'exemple, le recul des falaises sur la commune de Loix est estimé à environ 5 cm/an, mais des effondrements peuvent faire reculer le haut des falaises de plus de 1 m lors d'un évènement (Observatoire du littoral de l'île de Ré). Pour les côtes à falaises, l'altération physico-chimique par les eaux de ruissellement ou les fracturations des roches par l'alternance gel/dégel jouent un rôle aussi important.

ÉROSION CÔTIÈRE : DE QUEL RISQUE PARLONS-NOUS ?



Falaise au Nord de Loix (Source : EGIS)



Moulin Brûlé - Décembre 2024



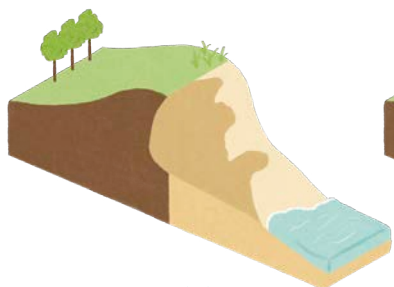
Chemin piéton condamné au niveau de la falaise de Loix

LE RISQUE D'ÉROSION CÔTIÈRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'existence d'un risque est due à la combinaison de deux facteurs :

L'aléa

Manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique (érosion côtière)

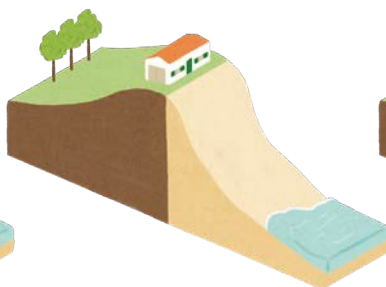


▼
ALÉA

X

L'enjeu

Ensemble des activités, des biens, des personnes, des infrastructures et des milieux pouvant être affectés par l'aléa



ENJEUX

=



RISQUE

Il est important de bien différencier l'**érosion côtière** et la **submersion marine** qui sont les **deux risques littoraux** majeurs identifiés sur l'île de Ré.

La submersion marine est un phénomène ponctuel et brutal, tandis que l'érosion côtière correspond à un processus progressif et durable, qui peut toutefois s'intensifier fortement lors d'épisodes de tempête.

La submersion marine est une inondation temporaire des zones situées en bord de mer, provoquée par une intrusion d'eau salée sur la terre.

L'**érosion côtière** correspond quant à elle à un processus lent, continu ou saisonnier qui consiste au **recul du trait de côte** et qui s'observe généralement sur plusieurs années.



LES ENJEUX MENACÉS

Phénomène naturel avant tout, l'érosion côtière représente un risque lorsque la présence humaine ou l'implantation d'activités d'intérêt général se trouvent trop proches de la côte et sont donc menacées par le recul. Cette présence génère différents types d'enjeux.



ENJEUX HUMAINS

L'érosion peut entraîner la redéfinition spatiale des littoraux. La vulnérabilité des habitations et des infrastructures induites par le recul peut être vecteur de risque pour les personnes et les biens.



ENJEUX ÉCONOMIQUES

L'érosion peut menacer les activités touristiques et maritimes.



ENJEUX PATRIMONIAUX

L'érosion menace le bâti d'une très grande valeur architecturale et le patrimoine culturel, historique et archéologique.



ENJEUX SOCIÉTAUX

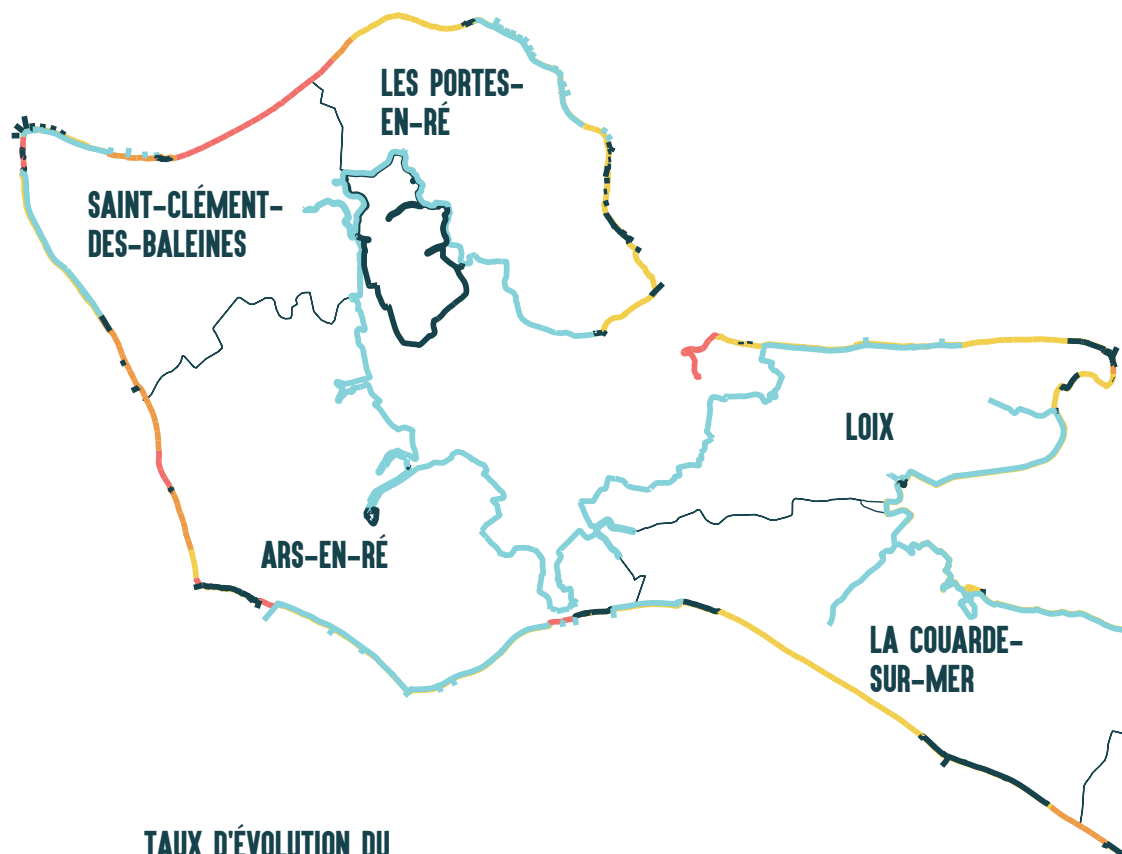
L'érosion menace l'attractivité du littoral en affectant sa capacité d'accueil, son accès et ses fonctionnalités.



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le processus naturel de l'érosion est un élément de la dynamique des écosystèmes dunaires et des falaises. L'érosion d'origine anthropique (surfréquentation, piétinement, aménagements urbains) limite quant à elle la capacité de déplacement des milieux soumis à l'érosion et peut porter atteinte aux écosystèmes littoraux.

L'ÎLE DE RÉ FACE AU RISQUE ÉROSION



TAUX D'ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE (M/AN)

- > -0.5
- [-0.25 ; -0.5 [
- [0 ; -0.25 [

OUVRAGES

- Système d'endiguement classé et en cours d'autorisation
- Autres ouvrages



Cette carte illustre le taux d'évolution moyen du trait de côte observé sur le long terme. Ces valeurs ont été déterminées à l'aide d'une analyse diachronique de la position du littoral issue des photographies aériennes anciennes (1950-2022) et des données de l'observatoire du littoral de l'île de Ré (2013-2025). Afin de déterminer l'aléa érosion, il est nécessaire de prendre en compte en plus de cet indicateur, l'impact ponctuel des tempêtes majeures, la pérennité des ouvrages, l'impact du changement climatique et les incertitudes liées aux calculs et aux données sources.



L'ÎLE DE RÉ FACE AU RISQUE ÉROSION

L'IDENTITÉ DE L'ÎLE DE RÉ EST FORTEMENT LIÉE AU RISQUE ÉROSION

DES ESPACES NATURELS EXCEPTIONNELS

Des milieux naturels littoraux diversifiés remarquables (zones humides, marais, estrans, cordons dunaires, massifs domaniaux, falaises...) protégés et préservés, une fierté identitaire des acteurs du territoire.

DEUX FAÇADES, DEUX GÉOGRAPHIES MARQUÉES

Une exposition aux risques sous plusieurs facettes : une côte nord-est - façade océanique - marquée par la présence des marais ; une côte sud-ouest - façade mer des pertuis - à dominante dunaire.

L'ÉCOTAXE : UNE OPPORTUNITÉ POUR L'ENVIRONNEMENT

Une taxe peu commune en dehors de l'île de Ré, qui en fait un marqueur identitaire autant qu'un moyen financier majeur pour la gestion du risque érosion sur les espaces naturels.

UNE IDENTITÉ INSULAIRE FORTE

Une identité insulaire marquée, une culture littorale transmise par les habitants historiques.

Des marqueurs identitaires... tous liés à l'érosion



UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE

Une économie touristique indéniable, qui entraîne une forte pression foncière, et une surfréquentation estivale pouvant nuire à la préservation des sites.

UNE CONTINUITÉ TERRITORIALE FRAGILE

Des « îles dans l'île » : des endroits reliés par une unique route ; des chemins côtiers et pistes cyclables recherchés, impliquant parfois des conflits d'usage liés à la surfréquentation.

UNE VIE LOCALE

Des habitants à protéger et une culture du risque distincte entre « anciens » et « nouveaux » locaux dont la présence est essentielle au maintien de la vie sur l'île.

UN PATRIMOINE ÉCONOMIQUE ET CULTUREL LIÉ À LA MER

Une économie bleue (ostréiculture, saliculture) et un patrimoine culturel (phare, fortifications, blockhaus, écluses à poissons...) non seulement à préserver, mais à intégrer dans la gestion du risque.

UN LITTORAL OUVRAGÉ

Un héritage et une réponse forte aux traumatismes passés, qui guide encore l'action publique.

FOCUS



Rôle des Habitats naturels et leur fragilité face à la fréquentation de l'île de Ré

Les cordons dunaires sont des alliés naturels contre l'érosion côtière. Avec la plage, ils forment un système dynamique qui absorbe et dissipe l'énergie des vagues sur la côte, limitant le recul du trait de côte. Lors des tempêtes, la dune peut en effet être érodée, mais grâce au vent et à la végétation, elle peut ensuite se reconstituer naturellement si elle n'est pas trop fragilisée par ailleurs.

Ce système, à l'équilibre fragile, peut être fortement impacté par la surfréquentation : le piétinement des dunes et de la végétation impacte directement sa capacité à faire face aux tempêtes car il accentue les effets du vent et réduit le stockage du sable. C'est pourquoi la canalisation du public et la protection des végétations naturelles sur le haut de plage et dans la dune sont des mesures clés pour faire face à l'érosion.

L'ÎLE DE RÉ FACE AU RISQUE ÉROSION

L'OBSERVATOIRE DU LITTORAL DE L'ÎLE DE RÉ

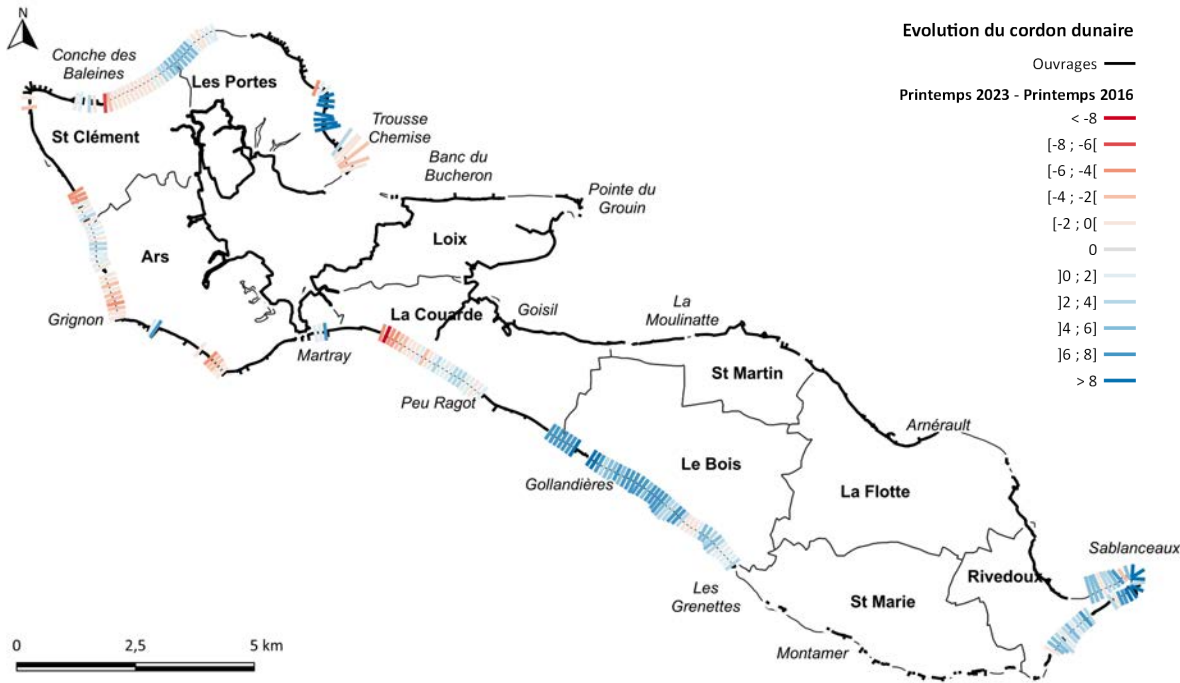
Après les évènements Xynthia et l'hiver 2013-2014 ayant provoqué d'importantes érosions sur l'ensemble du trait de côte, un Observatoire du littoral a été créé par la Communauté de communes. Deux fois par an, des suivis sont mis en place sur la majorité des littoraux de l'île permettant d'appréhender l'évolution des littoraux naturels (falaises, estrans et cordons sableux).



SUR 10 ANNÉES D'OBSERVATION, LES TAUX D'ÉROSION ANNUELS DES FRONTS DUNAIRE SONT COMPRIS ENTRE 0 ET 0,8 M/AN SUR LE LITTORAL DE L'ÎLE DE RÉ.

Les reculs sur les côtes à falaises sont compris entre 0 et 0,5 m/an. Des effondrements ponctuels ont été observés en 2023 représentant des reculs de 1,6 m.

Évolution du front de dune entre le printemps 2016 et le printemps 2023 (OBSERVATOIRE DU LITTORAL, 2024)

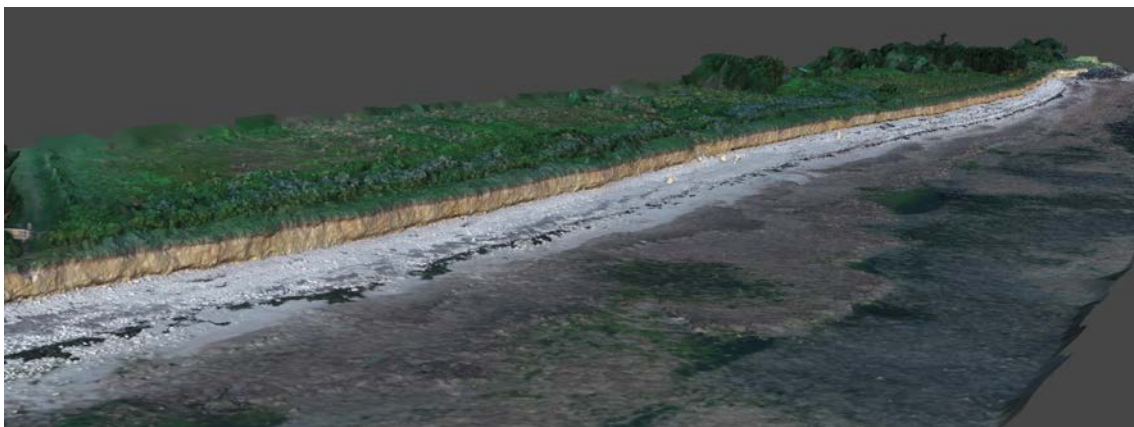




Scanner du cordon dunaire (Observatoire du littoral de l'île de Ré)



Mesures bathymétriques de la pointe de Sablanceaux (Observatoire du littoral de l'île de Ré)



Photogrammétrie du secteur de Grignon levé le 15 mai 2023 (Observatoire du Littoral de l'île de Ré)

UNE STRATÉGIE LOCALE, POUR QUOI FAIRE ?

UN CADRE NATIONAL ET RÉGIONAL POUR GUIDER L'ACTION LOCALE

La Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (SNGITC) constitue la boussole commune pour anticiper le recul du littoral face au changement climatique. Renouvelée en 2025, elle place l'adaptation au cœur des décisions, en renforçant la connaissance, l'engagement des territoires, les outils d'action, la mobilisation des acteurs et les financements.

À l'échelle régionale, la Stratégie régionale de gestion de la bande côtière (SRGBC) de

Nouvelle-Aquitaine décline ces orientations pour le littoral aquitain. Elle promeut la prévention, la culture du risque et l'étude de toutes les solutions possibles — y compris le repli stratégique — afin d'accompagner durablement les territoires.

La SLGBC de l'île de Ré s'inscrit dans cette continuité : elle adapte ces orientations nationales et régionales aux spécificités locales pour construire une stratégie cohérente et opérationnelle face aux risques littoraux.



POURQUOI UNE STRATÉGIE LOCALE ?



Parce que les phénomènes littoraux sont complexes et spécifiques à chaque territoire.



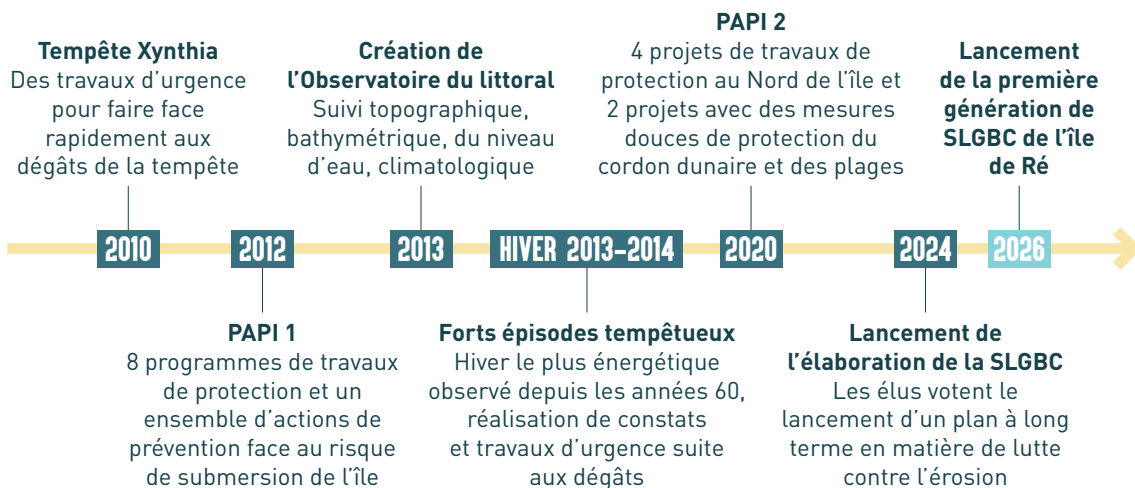
Parce que les stratégies nationale et régionale donnent les grands principes, mais nécessitent une déclinaison locale adaptée.



Parce que seule une démarche locale permet de bâtir des scénarios concrets d'adaptation à court, moyen et long terme.

LE FRUIT D'UN TRAVAIL PARTENARIAL ENGAGÉ DÈS LA GESTION DU RISQUE DE SUBMERSION

Étapes clés de la gestion du littoral jusqu'à la SLGBC



La SLGBC est le résultat d'un travail de concertation avec la Communauté de communes, les élus des 10 communes de l'île de Ré et plus d'une dizaine de partenaires techniques et institutionnels :

Partenaires institutionnels

DDTM 17 DREAL
Région NA CD 17
GIP Littoral NA

Partenaires techniques

ONF Conservatoire du Littoral Observatoire du littoral de l'île de Ré
OCNA (observatoire de la côte nouvelle aquitaine) BRGM
Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

QUELLE STRATÉGIE POUR L'ÎLE DE RÉ ?

7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1 Clarifier les statuts des ouvrages à l'échelle de l'ensemble de l'île pour en garantir la sécurité et l'entretien : l'objectif est de rapidement identifier quels ouvrages participent à la protection contre le risque d'érosion et de déterminer clairement qui aura la charge de l'entretien et de la réparation des ouvrages

2 Poursuivre et renforcer les actions sur les sites naturels ayant un rôle barrière face à l'érosion en privilégiant une action souple : les milieux naturels font partie intégrante de l'identité de l'île de Ré mais ont également un rôle fort à jouer contre l'érosion. Les préserver par la mise place de mesures d'accompagnement des processus naturels est ainsi une priorité du plan d'actions

3 Garantir les continuités territoriales permettant de relier les communes entre elles : les routes sont le premier réseau qui permet aux habitants d'accéder aux premiers secours en cas de crise, leur protection est donc une priorité inscrite dans les choix des sites prioritaires couverts par la SLGBC

4 Gérer les flux touristiques dans un contexte d'érosion des espaces fréquentés tout en conservant l'authenticité de l'île : l'économie touristique impacte les infrastructures liées à l'aménagement (parking, accès à la mer, poste de secours...) elles-mêmes exposées aux risques ; la SLGBC s'intéresse ainsi à la régulation des flux touristiques tant du point de vue de leur impact sur la capacité des milieux naturels à garantir un rôle barrière face à l'érosion, que du point de vue du repli potentiel des infrastructures les plus exposées

5 Se laisser l'opportunité d'explorer des solutions expérimentales sur les côtes et au large : l'île de Ré souhaite se distinguer des autres SLGBC néo-aquitaines en portant un regard plus attentif et en soutenant des solutions expérimentales pas seulement sur le littoral mais également sur les côtes et au large

6 Avoir une action coordonnée et cohérente à l'échelle de l'ensemble de l'île : la SLGBC constitue une politique concertée, intégrée et établie à l'échelle de l'ensemble de l'île

7 Assurer la protection des personnes et des biens en complémentarité des actions inscrites dans le PAPI au titre de la submersion marine dans un objectif d'intérêt général : la SLGBC s'inscrit dans un objectif de complémentarité avec les politiques de gestion du littoral (PAPI, gestion des ports, plan de gestion des marais maritimes, gestion des fortifications patrimoniales) déjà mises en œuvre à l'échelle de l'île, la SLGBC permet une couverture finale du littoral de l'île pour prévenir les risques littoraux

CADRE D'INTERVENTION

UNE STRATÉGIE SUR 10 ANS DIVISÉE EN 4 PHASES



7 typologies de secteurs (voir p.24-25) couverts par la SLGBC notamment pour orienter les modes de gestion qui dépendent également de **critères financiers, stratégiques, techniques, environnementaux, d'impact** pour comparer les scénarios et prioriser les secteurs d'intervention

BUDGET

15,6 M€
sur 10 ans

3,7 M€ sur la phase 1
(2026-2027)

5,6 M€ sur la phase 2
(2028-2030)

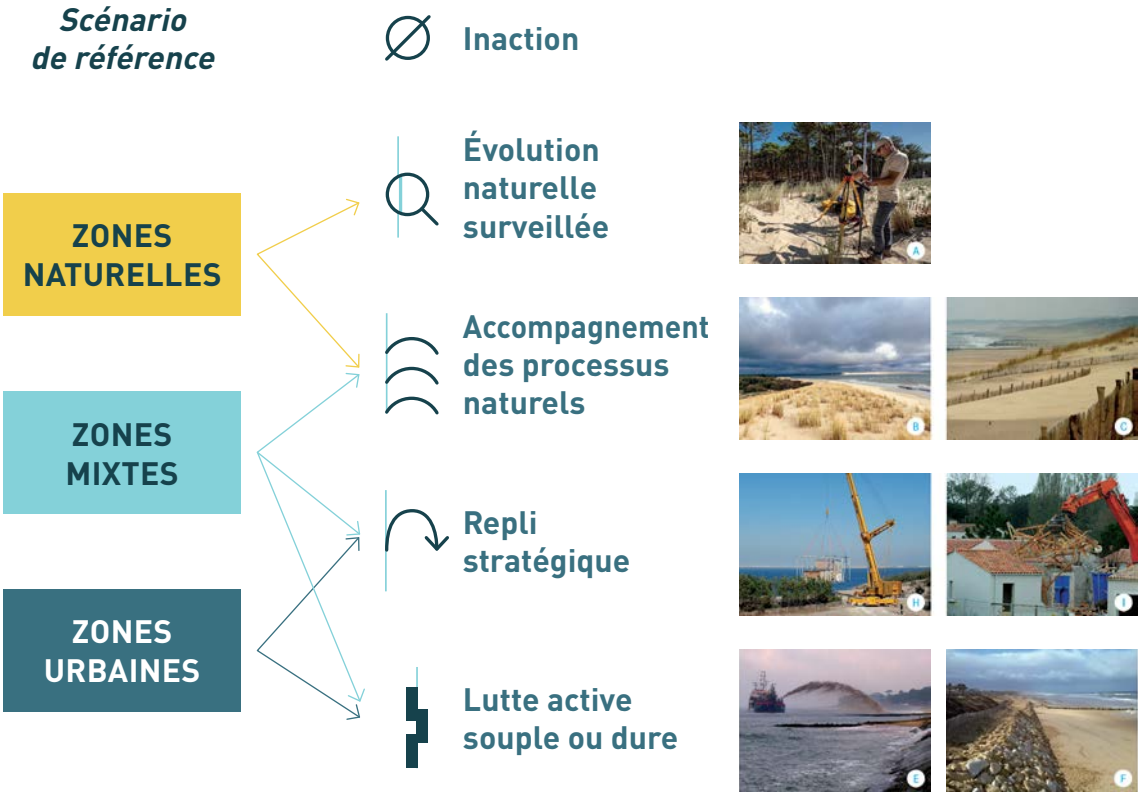
6,3 M€ sur la phase 3&4
(2031-2035)

QUELLE STRATÉGIE POUR L'ÎLE DE RÉ ?

LES MODES DE GESTION, QUELS SONT-ILS ?

Modes de gestion préférentiels

d'après le guide de l'action locale (SRGBC), 5 modes de gestion existent :



Évolution naturelle surveillée : il s'agit de laisser le milieu évoluer naturellement en réponse aux agents dynamiques extérieurs, sans aucune intervention humaine de gestion autre que la surveillance, afin d'anticiper la mise en place possible d'un autre mode de gestion si nécessaire.

Accompagnement des processus naturels : cette approche consiste à intervenir de façon limitée et réversible pour accompagner les processus d'érosion, sans les empêcher (végétalisation des dunes, pose de branchages, ganivelles, etc.).

Lutte active : il s'agit d'une intervention humaine directe visant à contrer l'érosion côtière en fixant les évolutions du trait de côte pour maintenir les enjeux littoraux en place.

- **Les interventions souples** visent à réalimenter un littoral en déficit sédimentaire (rechargements en sable) et n'ont pas d'action sur les agents dynamiques.
- **Les interventions dures** visent à fixer le trait de côte en implantant des ouvrages de protection côtiers (perrés d'enrochements, épis, drainage ou confortement des falaises).

Repli stratégique : cette approche consiste à soustraire les enjeux de la bande littorale soumise à l'aléa érosion.

- **Le déplacement** correspond à une translation directe d'un enjeu, lorsqu'il est déplaçable, sans procéder à sa démolition.
- **La suppression** est employée lorsque l'enjeu est démoli, sans action volontariste de réimplantation sur le territoire littoral.
- **La relocalisation** correspond à la phase de suppression d'un enjeu associée à une volonté de réimplantation de cet enjeu sur le territoire.

QUELLE STRATÉGIE POUR L'ÎLE DE RÉ ?

13 CATÉGORIES DE SECTEURS

La gestion du littoral de l'île de Ré s'appuie sur une classification en 13 catégories de secteurs dont 7 inclus dans la SLGBC, permettant d'adapter les actions en fonction des risques (érosion, submersion), des enjeux présents, du type de milieu et des plans de gestion existants.

Cette classification structure la coordination entre acteurs, optimise les ressources et facilite la planification des modes de gestion.

SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT

A B
Hors SLGBC

Zones exposées à la submersion et intégrées dans un système d'endiguement (A) ou composées d'éléments naturels associés (B).

- Gestion GEMAPI : surveillance, entretien, renforcement ou création d'ouvrages.

PORTS

C D
Hors SLGBC

Ports départementaux (C) ou communaux (D). Gestion assurée par l'autorité portuaire.

- Entretien, dragage, surveillance.

FORTIFICATIONS PATRIMONIALES

E
Hors SLGBC

Fortifications Vauban et Fort la Prée (UNESCO).

- Entretien et valorisation par les gestionnaires du patrimoine.

MARAIS MARITIMES (LILLEAU DES NIGES)

F
Hors SLGBC

Zone soumise à la submersion, comprenant réserve naturelle, pistes cyclables et activités économiques.

- Gestion partagée (LPO, commune/État, AEMA).
- Maintien des ouvrages, gestion de la réserve, entretien des chenaux.

SECTEURS SOUMIS À ÉROSION POUVANT ENTRAÎNER SUBMERSION

G H H'
Inclus dans la SLGBC pour G & H
Hors SLGBC pour H'

G : zones urbaines denses.
H : zones naturelles aménagées ou économiques.
H' : secteur privé spécifique (Atalante).

- Gestion active (dure/souple), suivi, régularisation des ouvrages.
- Possibilité de repli stratégique (H).



SECTEURS SOUMIS UNIQUEMENT À L'ÉROSION

I J

Inclus dans la
SLGBC (J en
gestion privée)

I : enjeux d'intérêt général, gérés par la CDC.

J : enjeux privés, gérés par des propriétaires ou associations (ASA).

➤ Gestion active, suivi, repli stratégique possible (I).

Accompagnement de la CDC dans la mise en place des associations syndicales de propriétaires (ASP) et dans le financement des travaux, en conformité avec la SLGBC.

ZONES NATURELLES

K L

Inclus dans la SLGBC

K : secteurs naturels soumis à l'érosion.

L : secteurs en accrétion.

➤ Accompagnement des processus naturels, suivi, possible suppression d'ouvrages orphelins.

➤ Gestion ONF, CDC, Conservatoire du Littoral ou CD17 selon les secteurs.

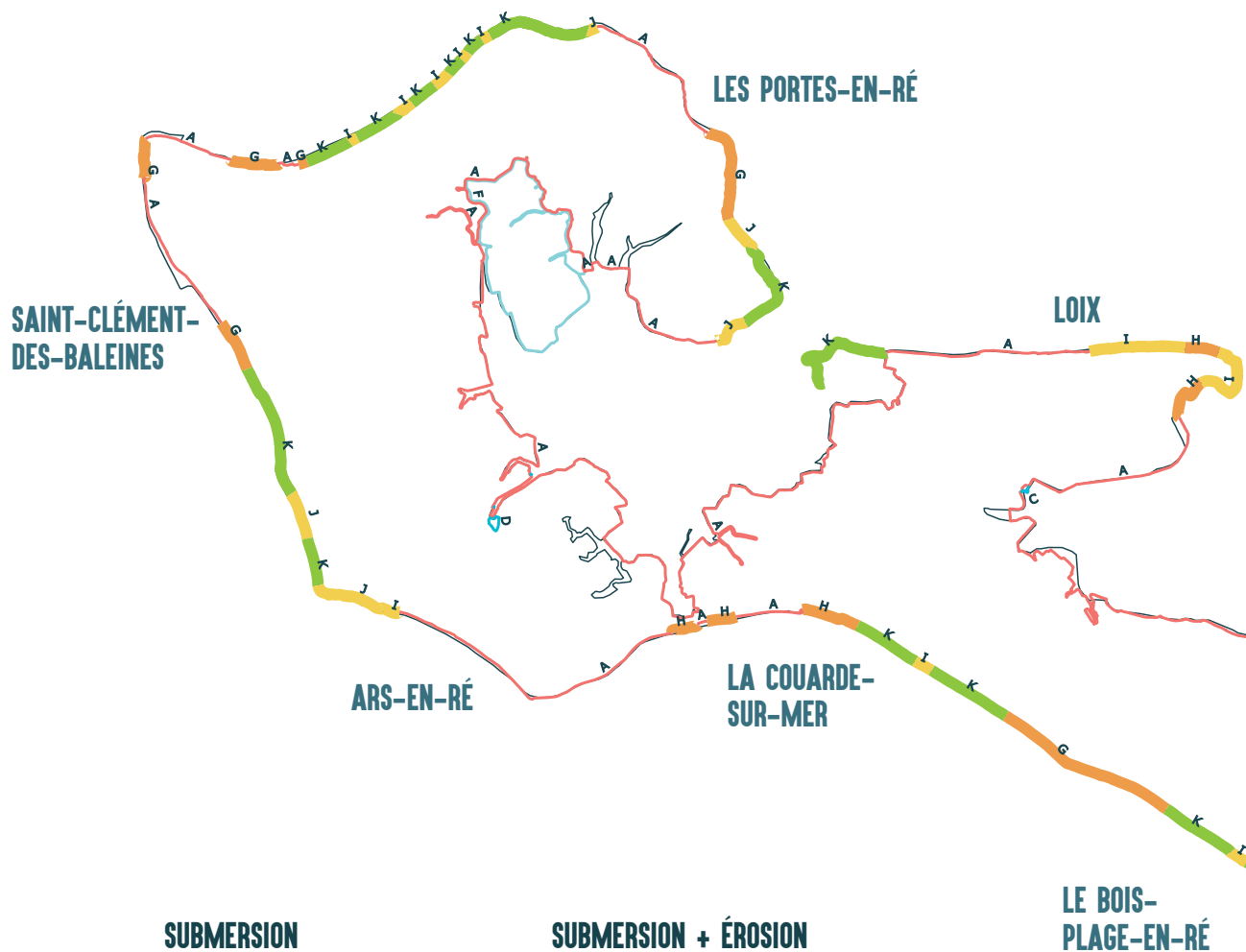
QUELLE STRATÉGIE POUR L'ÎLE DE RÉ ?

Catégories de secteurs permettant d'orienter les modes de gestion

Catégorie secteur	A	B	C	D	E	F
Type de risques littoraux	Submersion		Submersion + érosion		Submersion + érosion	Submersion
Typologie de secteur	Inclus dans un système d'endiguement (SE)	Éléments naturels d'un SE	Zone portuaire départementale	Zone portuaire communale	Fortifications patrimoniales	Marais maritimes
Typologie d'enjeux	Biens et personnes Intérêt général		Biens et personnes Intérêt général		Biens et personnes Intérêt général Ex : St Martin et Fort la Prée	Bien, personnes et activités économiques (hors SE) Ex : Lilleau des Niges
Plan de gestion référence	Consignes écrites de gestion des systèmes d'endiguement (hors SLGBC)	Consignes écrites de gestion des systèmes (hors SLGBC)	Plan de gestion portuaire (hors SLGBC)		À définir par le gestionnaire (hors SLGBC)	- Plan de gestion de la RNN (LPO) - Convention État - Commune - CTMA pour les chenaux (hors SLGBC)
Modes de gestions préférentiels	- Surveillance et entretien des ouvrages actuels au travers de la compétence GEMAPI - Réhausse ou création de nouveaux ouvrages en cas de nécessité avérée	Surveillance et entretien des éléments naturels via de la gestion souple permettant de garantir le niveau de protection fixé dans l'EDD	- Entretien des ouvrages actuels - Maintien des accès nautiques par dragage - Surveillance		- Surveillance et entretien des ouvrages actuels - Suivi de l'évolution	- Maintien des ouvrages existants - Gestion définie dans le plan de gestion de la réserve - Entretien des chenaux
Gestionnaire identifié	CCIR	CCIR	CD17	Commune	Gestionnaire	LPO / Commune / AEMA
Financeurs identifiés	CCIR	CCIR	CD17	Commune	Gestionnaire	LPO / Commune / CCIR
Suivi de l'évolution / surveillance	CCIR (GEMAPI) + Obs. littoral (CCIR)	Obs. littoral (CCIR)	CD17	Commune	Gestionnaire	LPO / AEMA

G	H	H'	I	J	K	L
Érosion pouvant entraîner de la submersion marine			Érosion uniquement		Érosion et/ou submersion sans enjeux	Sans risque érosion
Zones urbaines denses (ex : La Couarde - Peu Ragot)	Zones naturelles aménagées ou zones d'activité économique	Zones naturelles aménagées ou zones d'activité économique	Zones urbaines ou naturelles aménagées		Zones naturelles (pouvant être aménagées légèrement)	Zone naturelle en accrétion
Bien et personnes Intérêt général	Infrastructures publiques, activités économiques Intérêt général	Enjeux privés Ex : Atalante	Infrastructures publiques, activités économiques Intérêt général	Enjeux d'intérêt privés	Pas d'enjeux socio-économiques impactés	Gisement sableux
SLGBC	SLGBC	SLGBC	SLGBC	SLGBC	SLGBC	SLGBC
- Gestion active dure / souple à déterminer - Suivi de l'évolution - Analyse fonctionnelle et régularisation des ouvrages orphelins - Étude de régularisation / extension / classement des SE (en cours)	- Gestion active dure / souple à déterminer - Repli stratégique de certains enjeux - Suivi de l'évolution - Analyse fonctionnelle et régularisation des ouvrages orphelins	- Gestion active dure / souple à organiser (ASA ou individuelle) - Suivi de l'évolution - Mise en place d'Arrêtés d'évacuation si gestion privée impossible ou inefficace	- Gestion active dure / souple à déterminer - Repli stratégique de certains enjeux - Suivi de l'évolution - Analyse fonctionnelle et régularisation des ouvrages orphelins	- Gestion active dure / souple à organiser (ASA ou individuelle) - Suivi de l'évolution - Mise en place d'Arrêtés d'évacuation si gestion privée impossible ou inefficace	- Accompagne les processus naturels - Suivi de l'évolution - Analyse fonctionnelle et régularisation des ouvrages orphelins (éventuelle suppression)	- Accompagne les processus naturels - Suivi de l'évolution - Emprunt possible de sédiment à définir dans un plan de gestion des sédiments
CCIR ou gestionnaire domanial	CCIR ou gestionnaire domanial	ASA / Privés	CCIR ou gestionnaire domanial	ASA / Privés	CCIR / ONF / CDL / CD17 / Communes	CCIR
À définir dans la SLGBC	À définir dans la SLGBC	ASA / Privés	À définir dans la SLGBC	ASA / Privés	CCIR / ONF / CDL / CD17 À définir dans la SLGBC	À définir dans la SLGBC
Obs. littoral (CCIR)	Obs. littoral (CCIR)	Gestionnaire + Obs. littoral (CCIR)	Obs. littoral (CCIR)	Gestionnaire + Obs. littoral (CCIR)	Obs. littoral (CCIR)	Obs. littoral (CCIR)

QUELLE STRATÉGIE POUR L'ÎLE DE RÉ ?



ÉROSION POUVANT ENTRAÎNER DE LA SUBMERSION MARINE

- G** Zones urbaines denses
(ex : La Couarde - Peu Ragot)
- H** Zones naturelles aménagées ou zones d'activité économique
- H'** Zones naturelles aménagées ou zones d'activité économique

ÉROSION UNIQUEMENT

- I** **J** Zones urbaines ou naturelles aménagées

ÉROSION ET/OU SUBMERSION SANS ENJEUX

- K** Zones naturelles (pouvant être aménagées légèrement)

SANS RISQUE ÉROSION

- L** Zone naturelle en accrétion



UN PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DE L'ÉROSION

AXE 1

Poursuite de la connaissance de l'aléa érosion et de la conscience du risque

L'action 1.1

Poursuivre la connaissance de l'aléa érosion pour anticiper les risques et limiter au maximum toutes situations d'urgence, en articulation avec le risque submersion, notamment par le biais d'une étude hydrodynamique du littoral de l'île de Ré permettant d'améliorer la connaissance des transits hydro-sédimentaires et des mécanismes d'érosion côtière, l'étude de l'érosion des falaises par le financement d'une thèse, la bancarisation des données auprès de l'observatoire régional OCNA, ou encore la participation à des retours d'expérience régionaux.

L'action 1.2

Améliorer la culture du risque et mettre en place une communication dédiée, par la mise en place d'outils favorisant la vulgarisation et la diffusion d'informations au public, le développement de la culture du risque via des rencontres avec la population et les acteurs économiques, ou encore la mise en place d'un suivi participatif de l'érosion et la sensibilisation des notaires et agences immobilières.



8 axes

18 actions

48 sous-actions

guidés par des
principes généraux
harmonisés à
l'échelle de l'île



Exemple d'action

Installation de stations CoastSnap qui permettront aux habitants et visiteurs de participer au suivi de l'évolution du trait de côte de l'île de Ré et ainsi de contribuer à une meilleure connaissance et prise de conscience de la vulnérabilité de la côte.



AXE 2

Surveillance et prévision de l'érosion

L'action 2.1

Observer et surveiller l'érosion, via la poursuite de l'activité de l'observatoire du littoral de l'île de Ré, la mise en place d'un suivi régulier post-tempêtes des ouvrages de défense contre la mer et des zones sensibles relevant de l'intérêt général, et à cette fin l'acquisition par la CDC d'un DGPS permettant de réaliser des relevés topographiques.

L'action 2.2

Cartographier l'aléa recul du trait de côte aux échéances +30 et +100 ans selon les dernières recommandations régionales.



Exemple d'action

Observatoire local du littoral qui permettra de surveiller les risques littoraux, de définir la vulnérabilité des cordons dunaires, d'améliorer les connaissances de la dynamique hydro-sédimentaire du littoral de l'île de Ré.



Scanner du cordon dunaire en Quad
(Observatoire du littoral de l'île de Ré)

AXE 3

Alerte et gestion de crise

L'action 3.1

Prévoir les modalités d'alerte et de gestion de crise. Cette action comprend l'actualisation des documents de gestion de crise (DICRIM et PCS), l'utilisation d'un outil de gestion de crise à l'échelle communale et intercommunale (NUMERISK) et la réalisation d'un exercice de gestion de crise « tempête » mutualisé avec les actions du PAPI.

L'action 3.2

Gérer d'un point de vue administratif un recul brutal du trait de côte et/ou la défaillance d'un ouvrage. Cette action vise à faciliter la réactivité des communes et de l'intercommunalité en cas de crise en ayant à leur disposition des actes administratifs à jour en cas d'érosion majeure ainsi que des marchés de travaux d'urgence disponibles et consolidés.



Exemple d'action

Outil de gestion de crise NUMERISK pour organiser et optimiser la gestion des crises à l'échelle communale et intercommunale.



UN PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DE L'ÉROSION



AXE 4

Prévention - prise en compte des risques érosion dans l'urbanisme

L'action 4.1

Maîtriser et conditionner les règles d'urbanisme et de construction aux enjeux érosion dans les zones exposées. Cette actions couvre les missions de veille réglementaire et d'animation territoriale relatives à l'application des nouvelles dispositions découlant de la loi Climat et Résilience. Elle permettra également la définition d'une doctrine locale de prise en compte des risques en lien étroit avec la révision du PLUi et la mise en place d'informations à destination des aménageurs, architectes et promoteurs immobiliers sur la prise en compte du risque dans l'urbanisme et les projets de développement sur le territoire.

AXE 5

Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes dont actions de relocalisation des activités et des biens

Trois axes majeurs composent les actions de l'axe 5 :

L'action 5.1

Engager les études préalables pour la relocalisation des enjeux publics (parkings, sentier littoral, voies cyclables, maison de la dune...) impactés par l'érosion. Plusieurs étapes sont à mener sur les 10 ans de la SLGBC: localisation des secteurs et linéaires concernés ; hiérarchisation des infrastructures concernées par une potentielle relocalisation ; étude de faisabilité de recomposition spatiale des enjeux concernés ; mise en œuvre des actions de recul ou relocalisation sur les secteurs prioritaires.

À ce titre, deux sites prioritaires ont d'ores et déjà été identifiés pour faire l'objet d'une action dans la SLGBC : maison de la dune aux Portes en Ré ; sentier littoral à Saint Martin de Ré.

L'action 5.2

Engager les actions pour le démantèlement des blockhaus menacés par l'érosion. Il s'agit de mener les études de faisabilité pour le démantèlement des blockhaus problématiques ; la mise en œuvre de leur démantèlement ainsi que les travaux de renaturation et de remise en état du site.

À ce titre, plusieurs blockhaus ont été identifiés comme prioritaires : Moulin des Senses (Sainte Marie de Ré) ; La Redoute (Les Portes en Ré) ; Sud Doreaux (Saint Clément des Baleines) ; Grenettes (Sainte Marie de Ré).

L'action 5.3

Définir une vision prospective de l'aménagement du territoire pour anticiper la gestion du risque. Cette action propose une approche plus transversale de la relocalisation des biens : il s'agira de sélectionner les enjeux les plus problématiques et pouvant nécessiter une réflexion sur leur recomposition spatiale.



Exemple d'action

Etude du démantèlement des blockhaus qui s'affaissent et menacent de s'effondrer.



Blockhaus sur l'estran à la Conche des Baleines



Blockhaus au Moulin des senses à Sainte-Marie-de-Ré

UN PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DE L'ÉROSION

AXE 6

Processus naturels et lutte active douce

L'action 6.1

Cette action permet l'actualisation du Plan de Gestion des Sédiments (PGS) élaboré en 2019 et l'intégration des études réglementaires nécessaires à sa mise en œuvre. Ce PGS vise à identifier les zones d'emprunt des sédiments et les zones prioritaires de rechargement. Les secteurs suivants sont identifiés : Sémaphore, Sud Doreaux, Dune de Grignon, Martray, Dune de Montamer, Rivedoux Sud (Garenne, poste de secours et pas de la Fontaine), Pointe de la Redoute, Conche des Baleines, la Couarde Bourg, plage de l'Arnérault, Plage de la Cible, Moulin Brûlé.

L'action 6.2

Cette action vise à réaliser la coordination, le suivi et le pilotage des actions de lutte active souple. Cela comprend le suivi de la mise en œuvre de l'expérimentation de l'appel à projet « Des solutions fondées sur la nature pour lutter contre l'érosion » pour lequel la CDC est lauréate au travers de son Projet RECOVER (REcifs Coquilliers contre la Vulnérabilité à l'Erosion de l'île de Ré) et en tirer des enseignements. Cela comprend également la coordination des communes et de la CDC avec l'ONF et le Conservatoire du Littoral autour des études, des programmes et des interventions sur le cordon dunaire (réseaux de ganielles, végétation ou tout autre système permettant de limiter la déflation éolienne et ainsi permettre la protection et la reconstitution des cordons dunaires).



Exemple d'action

Travaux de rechargement des plages et des cordons dunaires des secteurs les plus impactés en cas de fortes tempêtes.



Mise en défens des cordons dunaires pour limiter l'érosion éolienne.



AXE 7

Lutte active dure

L'action 7.1

Cette action aura pour but de **régulariser l'ensemble des ouvrages de défense contre la mer relevant de l'intérêt général (ouvrages en enrochements, épis...)**. Les cales d'accès restent sous la gestion des communes. Toutefois lorsque les cales ont un rôle avéré dans la défense contre la mer (rôle d'épi par exemple), la CDC accompagnera financièrement les communes dans l'entretien de ces ouvrages.

L'action 7.2

Cette action vise à **réaliser des travaux d'entretien courant** sur les ouvrages de défense contre la mer consistant à de petites réparations et à conduire les maitrises d'œuvres des travaux de plus grande envergure.

Secteurs identifiés : Sémaphore, Sud Doreaux, Martray, Dune de Grignon (épis), Digue de la Garenne, Pointe de la Redoute, Pas de la Fontaine, Poste de secours Rivedoux, Saint Sauveur (épi), Marais du Grouin, Conches des Baleines, La Couarde Bourg, Pas des Bœufs (commune), Rivedoux Corniche, Corniche zone basse, Cale fort la Prée, Arnérault, La Maladrerie-Le Preau, Marais du Preau, Falaise du Preau, Plage de la Cible (épi), Vert-Clos - Pas des Huitres, pointe du Grouin.

L'action 7.3

Accompagner la structuration des actions portées par les acteurs privés en lien avec l'érosion. Cette action vise d'une part à rédiger un guide des bonnes pratiques pour cadrer les actions possibles des propriétaires riverains en cohérence avec la stratégie et d'autre part à accompagner les riverains dans la constitution

d'associations syndicales de propriétaires. L'accompagnement de la CDC pourra être d'ordre technique et/ou juridique pour la création d'Association Syndicale Autorisée (ASA) sur les secteurs suivant : Anses du Fourneau (Les Portes-en-Ré), Grignon (Ars-en-Ré), La Cible (Saint Martin-de-Ré). Un soutien financier sera également apporté pour la réalisation des travaux d'entretien.

Propriétés individuelles concernées par l'érosion : pourquoi vous êtes concernés, comment agir et comment la CDC vous accompagne

Si vous êtes propriétaire d'un bien situé en zone exposée, la protection de votre propriété contre l'action naturelle des eaux relève en premier lieu de votre responsabilité : en France, les propriétaires susceptibles de voir leurs biens impactés par l'érosion ne peuvent pas exiger des autorités publiques – y compris de l'autorité compétente en GEMAPI – qu'elle prenne en charge des ouvrages dont l'objectif serait uniquement de protéger une propriété privée.

Vous pouvez donc être amené à entretenir, réparer ou gérer des ouvrages existants liés à la protection de votre parcelle. Si des travaux sont nécessaires, ils doivent être pensés de manière cohérente, car une protection isolée peut parfois déplacer le problème... et accentuer l'érosion chez le voisin.

C'est précisément pour cela que l'organisation collective est souvent la meilleure solution.

UN PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DE L'ÉROSION

L'action 7.4

Cette action vise à réaliser les travaux de lutte active dure sur les secteurs identifiés. Ce sont des actions liées à des travaux de création d'ouvrage ou de reprises conséquentes des ouvrages de protection existants. Pour les autres secteurs, des études de solutions de lutte active dure seront réalisées afin d'anticiper des reculs du trait de côte importants mettant en péril les enjeux situés à l'arrière.

- Priorité 1 : secteur de Moulin Brulé à La Couarde-sur-Mer, la descente du canot de sauvetage, secteur du Sémaphore à Saint-Clément-des Baleines, secteur Sud Doreaux à Saint-Clément-des Baleines, secteur du Martray à Ars-en-Ré, Pointe de la Redoute aux Portes-en-Ré
- Priorité 2 : Dune de Montamer à Sainte-Marie-de-Ré, Digue de la Garenne à Rivedoux-Plage, Pas de la Fontaine à Rivedoux-Plage
- Priorité 3 : Poste de Secours à Rivedoux-Plage, Marais du Grouin à Loix, Conche des Baleines à Saint-Clément-des-Baleines, Le Nord du Peu Ragot à la Couarde sur Mer



Exemple d'action

Entretien courant des ouvrages de protection contre l'érosion ou travaux d'urgence suite à une tempête.





UN PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DE L'ÉROSION

AXE 8

Pilotage, Animation, Suivi

L'action 8.1

Avoir une action coordonnée et cohérente à l'échelle de l'ensemble de l'île. Cette action vise à mettre en place les instances de gouvernance qui guideront les orientations et actions de la stratégie, le suivi technique et financier des actions et l'évaluation des différentes phases de mise en œuvre de la SLGBC pour adapter l'action au plus près des besoins.

L'action 8.2

Mettre en place des moyens humains nécessaires à l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions. Un poste de chargé(e) de mission pour porter et animer la vision globale de la SLGBC, des instances de gouvernance, des enjeux et des risques sur l'ensemble du territoire et assurer le suivi de la stratégie à été créé en novembre 2024 et un poste d'ingénieur(e)/technicien(ne) sera créer afin de piloter les opérations portées par la SLGBC.



Exemple d'action

Création d'un poste pour coordonner et animer la mise en œuvre de la SLGBC.



GLOSSAIRE

ACCRÉTION : accumulation de sédiments pouvant être d'origine naturelle ou artificielle. L'accrétion naturelle de sédiments est réalisée par dépôts éoliens ou marins sur la plage. L'accrétion artificielle correspond à une accumulation issue de la mise en place d'ouvrages de protection ou le dépôt à l'aide d'engins. (Coastal Engineering Research Center, 1984)

ASP : Association Syndicale de Propriétaires

ANTHROPIQUE : fait par un être humain ; dû à l'existence et à la présence d'humains.

BANDE CÔTIÈRE : surface de largeur variable qui s'étend du domaine marin au domaine continental et qui permet d'étudier les fluctuations du trait de côte et leurs impacts sur les enjeux environnementaux, sociaux et économiques des littoraux à plus ou moins longs termes.

ÉROSION : ensemble de phénomènes externes qui, à la surface du sol ou à faible profondeur, modifient le relief par enlèvement de matière solide. Ces phénomènes peuvent être d'ordre chimiques avec altération et dissolution par les eaux plus ou moins chargées de gaz carbonique ou physiques et mécaniques avec désagrégation des roches et enlèvement des débris par un fluide (d'où les distinctions entre les érosions éolienne, fluviale, glaciaire ou marine).

ESTRAN : partie du littoral périodiquement recouverte par la marée.

HYDRODYNAMIQUE : qui se rapporte à l'étude et à la description des liquides en mouvement.

MARÉE : oscillation quotidienne de la mer dont le niveau monte et descend alternativement.

PCS : plan communal de sauvegarde.

RÉSILIENCE : la résilience désigne la capacité d'un groupe ou d'un territoire à s'adapter à un environnement changeant. Selon le CEREMA, appliquée aux sociétés humaines, « un peuplement est résilient s'il sait et peut trouver les capacités nécessaires pour son adaptation face à des aléas qui le menacent ». Pour les territoires, la résilience renvoie donc à leur capacité à transformer les changements, et notamment les changements climatiques, en opportunités sociales et économiques sur le long terme (Source : Cerema, la résilience un outil pour les territoires).

SUBMERSION : la submersion est un phénomène ponctuel et brutal. La submersion marine est une inondation temporaire des zones situées en bord de mer, provoquée par une intrusion d'eau salée sur la terre.

SYSTÈME D'ENDIGUEMENT : c'est un ensemble de digues et d'ouvrages hydrauliques conçus pour protéger une zone contre les inondations et submersions jusqu'à un niveau de protection défini.

TRAIT DE CÔTE : Le trait de côte est la ligne de séparation entre la terre et la mer, située à la limite des plus hautes marées par temps calme. Il peut être défini de différentes manières selon les typologies de côte.

Source : <https://observatoires-littoral.developpement-durable.gouv.fr/trait-de-cote-et-bande-cotiere-a207.html>

VAGUES : une vague est dite déferlante lorsque l'onde de force transportée par la houle dans la mer se transforme en un rouleau caractéristique et facilement identifiable à la surface de l'eau, généralement accompagné d'écume.



EN SAVOIR PLUS

Réalisation de la plaquette avec l'appui
du cabinet Espelia et du groupe EGIS

Financé par :

